Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, nº 34, et Place de la Bourse, nº 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

igne).... 25 cent. ANNONCES

La publication des Annonces légales et judicinires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

la décentralisation? S'ils ne vont pas jus-

qu'à nier qu'il faille l'accomplir au profit du

pays, ils déclarent que le meilleur moyen de

s'y prendre, c'est de commencer par la faire

Il ne s'agit pas, si l'on veut faire œuvre

féconde, de transporter des attributions

d'un fonctionnaire à un autre ; il faut sup-

primer beaucoup de ces attributions; il faut

simplifier les règlements; il faut diminuer

la paperasserie; il faut réduire le nombre

des fonctionnaires; il faut réaliser des éco-

Ainsi seulement on intéressera le pays à

cette œuvre. Ainsi l'on diminuera ses char-

ges. Ainsi l'on affermira ses pas dans la

voix démocratique, libérale, républicaine.

sens: Trop de lois, trop de fonctions, trop

Le mot de décentralisation n'a qu'un

Qu'on en soit sûr, le pays s'intéressera

bien plus encore à la décentralisation le

jour où, par des chiffres, par des faits, il

reconnaîtra que, par lui-même, en beau-

coup de cas, il peut faire ses affaires, mieux,

INFORMATIONS

J. QUERCYTAIN.

plus sûrement et moins cher.

au profit de certains fonctionnaires.

Quel sophisme et quelle erreur!

Cahors, le 27 Avril

LA RÉPUBLIQUE

ET LA DÉCENTRALISATION

On parle beaucoup à cette heure de décentralisation, et certes, parmi ceux qui ont à cœur l'affermissement d'un régime démocratique et républicain, personne ne saurait s'en plaindre. Nous pourrions à cet égard, modifiant un mot célèbre, affirmer que la République sera décentralisatrice ou ne sera pas; et certes, nous ne risquerions guère de commettre une erreur.

La République — le répéter est chose banale, mais vraie - est par excellence le gouvernement où les citoyens doivent, avant tout, avoir à cœur la chose publique, la considérer comme leur propre affaire, s'en occuper, y consacrer une notable partie de leur temps et de leurs efforts.

En France, jusqu'à présent, on a eu une tendance littéralement excessive à s'en remettre au gouvernement, à l'administration. L'on a fait du pouvoir central le dispensateur suprême de tous les emplois, de toutes les faveurs. On a mis à la disposition de ce pouvoir une telle quantité de fonctions et de crédits à distribuer, qu'il n'a cessé de disposer d'une autorité littéralement im mense.

Loin de décroître au cours de ces dernières années, l'étendue des attributions du pouvoir central n'a fait que s'augmenter en même temps que le montant du budget de

Comme on le constatait naguère avec raison, les bureaux des ministères sont actuellement plus puissants qu'à l'époque du second Empire. Peu à peu les préfets se sont trouvés dépouillés d'un grand nombre d'attributions qui leur étaient propres. Ils se sont vus retirer, en beaucoup de cas, le droit de nommer directement aux emplois les plus modestes de l'administration. Tout vient de Paris et aboutit à Paris.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 45

LE CHIEN

DE LA TOUR EIFFEL

Par Auguste VILLIERS

XXII

EPAMINONDAS TRAVAILLE

Pendant ce temps Epaminondas avait revêtu à nouveau son singulier costume et, dissimulé dans un coin do cabinet, il attendait.

Cinq minutes ne s'étaient pas écoulées que le premier clerc arrivait à l'étude.

- Le jatron me demande? dit-il.
- Oui, dit un clerc. - Il est seul.
- Non, avec deux clients.
- Ah! bon. Il entra.
- D'abord, il ne vit que son patron.
- Vous m'avez fait demander? fit-il.
- Oui... vous connaissez monsieur? Et le patron montrait maître Basset.
- Cyprien se retourna vivement et resta pétrifié.
- Maître Ba set! fit-il.
- Eh bien! cela vous surprend Cyprien, dit le notaire de Vendôme; je sais bien que vous n'avez pas été tiè confiant avec moi en venant ici sans me le dire, mais enfin, je n'avais pas le droit de vous demander pourquoi vous me quittiez, ni ou

Le Conseil d'Etat lui-même a été de plus en plus surchargé d'affaires. Alors que très souvent une simple décision du Conseil de préfecture, sauf recours en certains cas, serait amplement suffisante, on laisse la solution de beaucoup d'affaires, au grand détriment des communes, traîner de mois en mois et même d'année en année, à force d'errer de ministère en ministère.

Certes, nous le savons, les influences politiques ne sont pas étrangères à cet état de choses. Beaucoup de députés trouvent très commode d'avoir à Paris dans les ministères de véritables machines à nominations et à promotions dont ils disposent au gré de leurs ambitions électorales. Mais est-ce une raison pour que le pays auquel un tel système à la fois coûte si cher et rend de si mauvais services, s'en contente indéfiniment?

Nous ne le croyons pas; mais ce que nous voudrions surtout, c'est que la nation vît que son avenir, ses libertés, sa fortune, sont engagés à ce que cette situation si pleine de périls de toute sorte ne se perpétuât pas indéfiniment.

Il y a quelques années, un publiciste distingué, qui malheureusement a quitté la presse pour l'administration, publia une série d'études très remarquées qui portaient ce titre à la fois générique et caractéristique; « Trop de lois, trop de fonctions! »

C'était là une formule qui résumait, sous une forme aussi simple que juste, la situation de la France que l'on a récemment aussi, avec beaucoup de justesse, défini : une démocratie asservie aux bureaux.

Est-ce à dire qu'en faveur de ces bureaux eux-mêmes, on ne puisse donner d'excellents arguments et qu'il faille méconnaître l'utilité de leur rôle? Ce serait aller trop loin, - mais trop loin seulement, par rapport à la situation actuelle. On a dit qu'en matière gouvernementale et administrative, si en France l'action des bureaux était supprimée, il n'y aurait plus rien, et que ce serait le gàchis, le désordre, l'anarchie.

Dans cette exagération même il y a peut-

vous alliez.

Cypri n s'était remis. - Je vous expliquerez cela, dit-il.

- C'est to it expliqué, reprit maî re Basset. Je sais que vous avez été instruit de l'héritier des Lesb oussard et ue vous êtes venu ici pour épouser l'béridère.

A ces mots le jeune homme rougit et pâlit tour à tour.

- J'ignorais ca, balbutia-t-il.

- Vous n'ignoriez rien du tout. D'ailleurs, je ne vous reproche qu'un manque de confiance. Si vous m'aviez parlé de vos intentions, il est pos ible que je vons eusse encouragé et soutenu; vons savez que je vous voulais du bien.

- Oh! je le sais, fit Cyprien qui repr nait courage, et je n'ai pas oublié vos offres gênéreuses et vos bontés.

- Donc, vous avouez être venu ici pour épouser l'héritière d s Lesbroussard?
- J'ai cro bien faire.
- Vous n'ignoriez pas qu'il y avait alors le père et les frères de la jeune fille?
- Sans doute.
- Vous saviez donc que l'héritage n'était pas de suite pour vous ni dans son entier?
- Comment se fait-il, alore, que vous n'ayez

- Je ne contais pas sur tout cela, bien certai-

- pas instruit M. Lesbroussard de la bonne fortune qui lui arrivait?
 - Cyprien resta muet.

Le notaire de Vendôme reprit :

- Je comprends très bien que vous vouliez avant être certain de plaire à sa fille. Rien de mieux;

être une part de vérité, mais c'est là le malheur. Voilà précisément ce qu'il faudrait modifier.

Il s'agit beaucoup moins de transporter le droit de faire certaines nominations ou de prendre certaines mesures, des ministères aux préfectures, que d'habituer le pays du haut en bas de l'échelle à contribuer à sa propre administration.

Les conseils municipaux, les conseils généraux, ont des attributions beaucoup trop restreintes et, aussi, ne savent pas user des attributions qui sont des leurs dans la mesure où ils ont le droit d'en user. Sans cesse ils s'en remettent à l'administration - tonjours à l'administration - du soin de remplir telle ou telle tâche qui leur incomberait en pro-

En France, on adore les mandats électifs; mais, nulle part ailleurs peut-être on ne craint autant les dérangements ou les charges qu'ils imposent. S'agit-il de parader dans une cérémonie publique, la cour pardon! le cortège - en conseillers et en figurants foisonne. Mais faut-il, au contraire, étudier les affaires locales, s'en occuper s'acquitter des obligations qu'elles imposent, adieu, paniers, vendanges sont faites, chacun s'en remet à l'administration.

Et alors, qu'arrive-t-il?

C'est que, ainsi qu'on l'a souvent rappelé, nous avons dix fonctionnaires contre un en Angleterre et quatre en Allemagne; les services publics nous coûtent en Erance, 24 francs 07 par tête contre 15 francs 07 en Prusse, 10 francs 33 en Angleterre, 6 fr. 06

Cette constatation n'a-t-elle pas son élo-

Oui, la marée du fonctionnarisme monte toujours, et en même temps le chiffre du budget de l'Etat, grossi de pensions innom-

Le croirait-on, cependant, alors que la situation est telle, il se trouve encore nombre de gens distingués, éminents même, qui se demandent au profit de qui doit être faite

vous avez plu, paraît-il, et le père vous a mait

- Donc, c'était le moment de dire ce que vous

- C'éta t bien a on intention, mais à ce moment

- Bin, il est é range que vous ayez déjà gardé

le silence si longtemps, mais, la succession ouv rte,

vous n'aviez plus de ménigements à garder,

ous héritiez... parden, Alle Céline héritait, vous

- Et vous a ez a tendu q e les deux frères

- La famille a été bien éprouvéel dit Cyprien

- Mais enfin, voilà tout le monde mort, il ne

- Oh! pen de chose. Votre conduite est cer-

tainement blamab'e; vous auri z pu me mettre sur

le dos une très mauvaise afiaire, mais le plus ter-

rible, c'est que l'on peut vous accuser d'avoir cher-

reste que la jeune fille et vous ne l'instruisez pas

de ce qui lui importe beaucoup à savoir.

Cyprien eut un mouvement de révolte.

- Avant ou après, qu'importa! fi -il.

- Avant ou après le mariage ?...

- I importe peut ê re beaucoup.

- Suis-je ici devant un juge?

- Q e voul z-vous dire?

- Peut-être!

- J'allais le lui a noncer.

soient morts d'une f con tragique et surprenante.

savi z; vous ne l'avez pas fait. Pour quel monf?

Il n' sa pas dire qu'il avait été assassiné.

Cyprien se rec ei lait et il répondit :

le père Lesbroussard est mort.

b aucoup.

avec onction.

_ Cela est viai.

L'Expédition de Madagascar

La vie à Tamatave

Un colon de Tamatave écrit à la date du 24

nomies.

de dépenses.

« L'approche de la bonne saison améliore quelque peu la situation sanitaire. Il n'était que temps. Le bataillon d'occupation est, en effet, bien éprouvé. Un cinquième de l'effectif est à l'hôpital. Un autre cinquième alterne entre le service et l'infirmerie. Quant aux trois cinquièmes restants, ils sont plus ou moins touchés par la fièvre. On pouvait, ces jours derniers, citer trois compagnies dans lesquelles il n'y avait pas plus de 75 hommes valides.

» La dyssenterie, dont on ne constatait que de rares cas les années précédentes, a fait quelques

ché à vous att-ibu r par un mariage une fortune qui ne vous appar enait ; as.

- J'ai agi légalement.

- Comment expliquez-vous la mort du père et des fils Lesbronsea d?

Cyprien entit ses cheveux se dresser sur sa

On sait qu'il était plutô âche, comme tous les criminels, aussi par instants il ress nt it des peurs atr. ces.

Pourtant il répondit.

- Je n'explique rien, je ne sais ce que vous

- L'abandon de Rose Gallot ne prouve pas en - J'ai voolu r specter le deu l'où elle était vo re faveur et dispose l' sprit à croire d'autres choses plus graves.

- C'est une errear de j u esse, rien de plus.

- Soit, parloss d'autres choses.

Cyprien é, rouva à c s mots un grand soulagement. Il n'avait pas vu encore Epaminondas.

- Je ne demande pas mieux, dit-il.

Les notaires sour rent.

A'ors maître Basset fit un signe à celui de Brunoy, qui prit à son tour la parole.

- Il paraît, dit celui-ci, que le père Le broussard a été tué par un homme en b'ouse bleue.

- Ahl fit Cyprien qui tressaillit.

- Oui, c'est un in lice nouvear, j té dans l'affa re.

- Pourquoi?

- Je l'ignore, mais ce qui est particulier, c'est que loss u le fils Joseph Lesbrou sard tomba à l'eau, un homme également en blous bleue se trouvait près de lui,

(A suivre).

victimes aussi bien dans la population civile que dans les troupes.

» La variole, qui s'acharnait sur les Malgaches, est aujourd'hui en décroissance.

» Le moral est cependant toujours très bon chez les civils. Parler de celui des militaires serait superflu. Nos soldats n'attendent que le moment de se battre; et malgré les ennuis, les fatigues et les maladies de l'attente en une pareille saison, ils ont toujours ignoré le découragement.

» Quand on entend le canon du côté des Hovas, tous les soldats malades voudraient sortir de l'hôpital. Il suffit du bruit du canon pour que tous les troupiers en traitement se déclarent gué-

» Les Hovas font publier par leurs journaux anglais qu'ils nous bombardent, qu'ils réduisent Tamatave en cendres, qu'ils nous battent à Diego-

Suarez et qu'ils nous infligent des pertes considérables.

- Mais le fameux canon anglais à longue portée dont on nous menaçait tant et qui devait, disait-on, atteindre les navires sur rade et les couler, ce terrible canon serait, parait-il, bouché par un obus qui s'obstinerait à n'en point sortir!
- » Il ne faut cependant pas trop plaisanter l'artillerie hova. Nos ennemis ont considérablement amélioré leurs batteries de siège.

» On dirait que prévoir est une chose impossible chez nous.

» La campagne sera bien conduite; nous n'en doutons point. Il y a cependant un fait à citer qui montre que parfois on ne songe point à tout.

» Quand les troupes d'occupation débarquèrent à Tamatave aucune installation n'était prête pour les recevoir. Si ce jour-là, il y avait eu malheureusement un combat, on n'aurait su où loger les blessés. Plusieurs officiers ne trouvèrent point à déjeuner.

Nous n'avons cependant pas tout à fait la famine. Mais le blocus très serré que les hovas ont établi ne laisse pas que de gêner singulièrement notre ravitaillement. Nous sommes absolument enfermés sur une petite langue de terre d'où nous ne pouvons sortir. Aussi les vivres sont-ils rares et chers. Voici quelques prix:

Les canards dont le prix était de 1 fr. avant la guerre, ont monté à 3 fr. 50 et 4 fr. Les œufs atteignent les prix fantastiques de 0 fr. 40 et même 0 fr. 60 pièce. Quant au bois à brûler, nécessaire pour les cuisines, il est devenu hors

» Les navires de guerre qui voyagent sur la côte nous font parfois l'aumône de quelques fruits, de quelques bananes récoltés dans les ports voisins. »

L'espion Waller

On télégraphie de Marseille:

M. Hanes, commissaire général de la marine, sur l'ordre duquel l'espion Waller avait été provisoirement conduit à la prison du fort Saint-Nicolas, a avisé lundi après-midi M. Pellefigues, procureur de la République, qu'il tenait le condamné à sa disposition.

Le procureur a donné immédiatement l'ordre qu'il fût transféré à la prison Saint-Pierre, où il sera retenu jusqu'à ce que l'administration pénitentaire ait assigné le lieu définitif où il devra accomplir la peine qui lui a été infligée par le conseil de guerre de Madagascar.

Waller, en effet, aux termes de sa condamnation à vingt ans de détention et non de travaux forcés, ainsi que certains journaux l'ont dit par erreur, doit subir sa peine dans une enceinte fortifiée (Belle-Isle ou Sainte-Marguerite, par exemple).

Au cas où il serait dirigé dans une prison centrale, étant donné la peine spéciale à laquelle il est condamné par le code militaire, un emplacement spécial lui sera réservé, car son crime, (correspondance avec l'ennemi) étant considéré comme crime politique, il ne peut être soumis au régime, au traitement des condamnés de droit commun ou des réclusionnaires.

Voici quelques renseignements sur ce curieux personnage:

John Waller, un ancien mulâtre, est un ancien consul américain à Madagascar. Il se disait voyageur de commerce et ne faisait que de l'espionnage à notre détriment. Il entreprenait de fréquents voyages de Tananarive à la côte, trans-

mettant aux Anglais les demandes des Hovas et recevant des munitions et des armes. Depuis la déclaration de guerre, il était établi aux environs de Majunga comme somaphore ambulant et, à l'aide de lanternes élevées en l'air

che en avant où l'arrêt de nos troupes.

Il a failli, tout dernièrement, livrer six cents hommes d'infanterie de marine entre les mains de nos ennemis.

il indiquait aux Hovas nos positions et la mar-

Un jour qu'il faisait passer des lettres à bord d'un paquebot anglais, dans une embarcation, il fut aperçu par un sergent, qui avisa le capitaine de la compagnie. Une ronde fut faite, et Waller fut pris et traduit devant une cour martiale. Il affecta de ne pas connaître le français alors qu'il le parle très correctement, et on dût se servir d'un interprète. Il a nié tout ce qui lui

était reproché, d'une façon très maladroite.

D'après un témoin, son neveu, un mulâtre de vingt-cinq ans, ancien attaché du consulat, l'aidait en matière d'espionnage. Il fut également poursuivi, mais comme il ne servait que d'intermédiaire, la cour s'est contentée de prononcer contre lui un arrêt d'expulsion. Il a pris passage à bord du « Djemmah », en seconde classe, et a débarqué à Z nzibar. Toutes relations entre oncle et neveu ont été rigoureusement interdites.

Waller, de Majunga à Tamatave, a voyagé en seconde classe, sous la surveillance d'un artilleur de la marine, nommé Hornac, d'origine toulousaine, qui revient après quatre ans de séjour à Madagascar

A Tamatave, le commandant Bienaimé fit mettre Waller aux fers avec la nourriture des militaires; ce changement altéra légèrement la santé de l'ancien consul, qui fut pris d'un accès de violente fièvre sur la côte de Zanzibar.

Waller a un frère établi à Marseille et un autre à Paris; tous les deux sont dans le commerce, celui de Marseille a refusé de le voir.

Les Représailles des Hovas

Les Hovas ont fusillé un Français nommé Grévet et ont martyrisé un nommé Joseph. Tous deux étaient prisonniers des Hovas depuis le mois de janvier.

Les transports affrétés arrivent tous les jours.

Le traité Sino-Japonais

Les représentations des puissances

Berlin, 24 avril.

On télégraphie de Tokio à la date du 23 avril: Les ministres de Russie, de France et d'Allemagne à Tokio ont formulé, anjourd'hui, les représentations de ces puissances contre l'article du traité de paix entre la Chine et le Japon, qui stipule l'annexion d'une possession continentale de la Chine à l'empire japonais. Cette déclaration a été reçue par le suppléant du ministre des affaires étrangères du Japon.

Les journaux allemands

Berlin, 25 avril.

L'opposition contre la participation de l'Allemagne aux démonstrations franco-russes contre le Japon s'accentue.

La Gazette de Voss dit à cet égard que les progrès de l'esprit humain comme les rayons du soleil sont impossible à arrêter. Toute tentative de mettre un frein au développement d'un peuple intelligent échouera misérablement. Si la France et la Russie essaient d'enrayer le développement du Japon et si l'Allemagne s'associe à leurs efforts, elles courent au devant d'un échec certain.

Le Bærsen Courrier souhaite que l'intervention des puissances au Japon n'ait pas le résultat inattendu de réconcilier la Chine et le Japon aux dépens de l'Europe.

Les journaux russes

St-Pétersbourg, 25 avril.

Il se confirme que la résolution de s'opposer énergiquement à l'annexion de la presqu'île de Liao-Tong au Japon s'affermit de plus en plus dans l'opinion publique et dans les sphères officielles russes, mais, quoique la Russie paraisse bien décidée à ne pas reculer devant les mesures extrêmes si elles devenaient nécessaires, on espère généralement ici que, grâce à la triple entente, la question sera réglée pacifiquement. Les envois déjà faits de détachements de soldats d'Odessa à Vladivostok, portent de 8 à 10,000 hommes les renforts des troupes de la Sibérie orientale.

Une note diplomatique russe de protestation a déjà été envoyée au gouvernement japonais.

Les journaux anglais

Londres, 25 avril

L'abstention de l'Angleterre et l'intervention des trois puissances continentales en Extrême-Orient sont longuement commentées par les journaux anglais.

Le Daily-News dit:

La résolution du gouvernement annoncée par nous, hier, relativement au traité Sino-Japonais, est approuvée et appuyée par toutes les classes en Angleterre. Elle représente le sentiment universel de ce pays qui n'a aucun intérêt à empêcher le Japon de s'élever au rang de grande puissance en Extrême-Orient.

On peut regarder les conditions du traité comme étant, somme toute, modérées. Certes, nous serions heureux de voir apporter quelques modifications aux sacrifices territoriaux du vaincu, mais il n'y a pas là une raison suffisante pour justifier et même suggérer une intervention active auprès du Japon.

Notre refus d'agir conjointement avec la France, l'Allemagne et la Russie est donc dû simplement au désir de ne pas nous mêler aux affaires qui ne nous regardent pas. Le plus grand des intérêts anglais est la paix, a dit lord Derby.

A Port-Said

Port-Saïd, 25 avril, soir.

Le steamer affrété *Urugay* est entré dans le canal de Saez hier soir. Le *Carolina* entrera aujourd'hui à midi Tout va bien.

La grève des omnibus terminée

La grève des omnibus est terminée. La reprise du travail a été votée, bien que la compagnie ait simplement promis d'user de bienveillance à l'égard des grévistes.

Il convient d'ajonter que, dans la réunion dans laquelle cette décision a été prise, le trésorier du Syndicat avait déclaré que les fonds de secours étaient à peu près épaisés.

Une lettre de M. Cuvinot

Voici la lettre que M. Cuvinot, président du conseil d'administration de la Compagnie des omnibus, vient d'adresser au président du Conseil municipal:

« Monsieur le président,

» Bien avant la grève, nous avions proposé ou accepté les améliorations résumées, d'accord avec vous, dans la note d'hier. Nous sommes toujours animés du plus vif, du plus sincère esprit de conciliation. Aussi, dès la reprise totale du travail, examinerons-nous avec la plus grande bienveillance la situation des grévistes et ferons-nous tout le possible pour les réintégrer dans leurs postes respectifs.

» Toutefois, nous ne pourrions faire bénéficier de cette mesure ceux de nos agents qui se sont livrés à des violences graves ou qui ont excité leurs camarades à détruire le matériel et à brutaliser les voyageurs. Vous voudrez bien reconnaître, Monsieur le président, que faire plus serait compromettre, au lieu de l'assurer, cet apaisement que nous souhaitons tous.

» Telle est, Monsieur le président, la réponse que je suis heureux de faire à la demande de réintégration des grévistes que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

» Veuillez, etc.

» Signé: CUVINOT. »

La politique extérieure

Nous avons dit, l'autre jour, en publiant son interview sur la question d'Egypte, que M. De-loncle était disposé à adresser, à ce sujet, une interpellation au ministre des affaires ét angères.

Un certain nombre de députés de la même nuance auraient l'intention de transformer l'interpellation de M. Deloncle en un débat sur la politique extérieure générale. On permettrait ainsi à M. Hanoteaux de s'expliquer sur la question sino-japonaise.

Dans toute la presse européenne, en effet, on est unanime à considérer comme un très grand succès pour le ministre des affaires étrangères fuançais, l'accord intervenu, malgre la diplomatie anglaise, entre la France, la Russie et l'Allemagne, en vue du règlement de cette question. Or, on estime, dans certains milieux politiques, qu'il serait bon à tous égards de permettre au gouvernement de s'exprimer à cet égard et au Parlement de lui manifester son approbation.

Soldats anarchistes

Le général commandant la 55° brigade vient d'infliger de très sévères peines aux soldats du 52° de ligne qui avaient quitté la caserne pendant trois jours. Deux caporaux ont été punis de quinze et vingt jours de prison. Un soldat, de trente jours de prison, dont huit de cellule. Enfin, Lespine, Weber et Thomas, sont maintenus en prison jusqu'au moment de leur envoi aux compagnies de discipline.

CHRONIQUE LOCALE

BT REGIONALE

Conseil général du Lot

Séance du 24 avril 1895

PRÉSIDENCE DE M. DE VERNINAC, PRÉSIDENT M. le Préfet assiste à la séance.

Absents: MM. le comte Murat et de Lamaze. M. Cangardel, l'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Ce procès-verbal est adopté.

Divers vœux sont déposés et renvoyés à l'examen de la commission compétente.

M. Malvy, au nom de la commission chargée de donner son appréciation sur les barrages établis en aval de la Dordogne et qui ont pour effet d'empêcher la remonte du poisson proteste contre l'établissement de ces barrages; il demande qu'il soit établi des réserves au bas des barrages de Bergerac; qu'une commission composée d'ingénieurs étrangers au département de la Dordogne soit nommée pour étudier les mesures à prendre, etc.

Les conclusions de M. Malvy, moins une voix, sont adoptées.

nt adoptees.

Au nom de la commission des finances, M. Is-

card propose de voter un crédit de 650 francs en vue des travaux de consolidation à exécuter à la caserne de gendarmerie de Castelnau. — Adopté.

L'état des recettes à recouvrer sur l'exercice 1894 est adopté.

Au nom de la même commission, M. Pauliae propose de voter, pour une durée de cinq ans, à dater du 1° janvier 1896, un centime extraordinaire dont le produit sera exclusivement affecté aux dépenses de l'assistance médicale gratuite.

— Adopté.

Le Conseil rejette une demande des maires des communes du canton de Puy-l'Evêque tendant à faire adopter par le département du Lot le système de comptabilité adopté dans le Lot-et-Garonne pour les chemins vicinaux.

Au sujet de certaines combinaisons budgétaires proposées par M. le Préfet, plusieurs membres du Conseil, et notamment MM. Viva!, de Verninac, Duphénieux, Béral, Rey et Pauliac protestent contre l'ingérence des bureaux du ministère dans les affaires du Conseil général, ingérence qui semblerait indiquer que ces bureaux voudraient faire disparaître en effet, l'indépendance accordée aux assemblées départementales par la loi de 1872.

Sur les conclusions du rapport de M. Longpuech, le conseil vote une somme annuelle de 100 francs en faveur de la station agronomique de Toulouse.

Une demande de secours présentée par M. Lacombe, de Castelnau, dont la filature a été incendiée, est rejetée.

La liquidation de retraite de M. Gaillard, ancien agent-voyer auxiliaire, est fixée à 905 francs.

Sur le rapport de M. Malvy, le conseil réduit à 2,000 francs le crédit demandé pour réparations à la sous-préfecture de Gourdon.

Une somme de secours en faveur de la jeune Marguerite Conorgues, de Loubrinac, envoyée au Sanatorium de Banyuls-sur-Mer, est accordée. Conformément aux conclusions du rapport de

M. Calmeilles, le conseil renouvelle le bail de la caserne de gendarmerie de Gourdon, à M. Destrau, au prix de 1,300 fr.

Puis le même rapporteur fait un long resource.

Puis le même rapporteur fait un long rapport au sujet des fameux chemins n° 9 et n° 11, de Labastide Marnhac.

S'appuyant sur les rapports des ingénieursvoyers, M. Calmeilles propose d'annuler la décision de la commission départementale et de décider que le tracé du chemin n° 11 sera adopté, tout en laissant aux habitants de Labastide le droit de construire aussi le chemin n° 9

Ces conclusions provoquent de vives récriminations de la part de divers membres de la commission départementale et notamment de MM. Iscard, Cocula et Roques.

A la suite d'un long débat, les conclusions de la commission sont repoussées et le conseil général donne raison à la commission départementale qui avait procédé au classement du chemin nº 9.

Nous devons ajouter que le débat s'est continué en dehors de l'assemblée départementale et que divers intéressés de la commune de Labastide ont cru devoir invectiver quelques membres du conseil

La fin de la séance a été consacrée à la grosse question des tramways à vapeur à établir dans le département du Lot. Au nom de la commission des travaux publics, M. Cocula fait un rapport sur cette question; dans les conclusions de ce rapport, M. le rapporteur propose de rembourser les frais d'études ou révision d'études jusqu'à concurrence de la somme de 6,000 fr. à celui qui sera déclaré concessionnaire de la ligne de Castelfranc à Saint-Clair. — Ces conclusions sont adoptées.

De son côté, M. Delpon demande la primauté pour le tronçon de Saint-Céré à Bretenoux et propose le renvoi à la session d'août pour les voies et moyens.

Cette proposition mise aux voix, est rejetée; n'ont voté pour elle que MM. Vival, Delpon et Longpuech.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 25 avril

M. le Préfet asssiste à la séance.

Absents: MM. Roques, Pradines, Béral Bénéchie, Duphénieux, Calmon, de Lamaze et comte Murat.

Sur les conclusions du rapport de M. Vival, le conseil renvoie à la commission des finances, avec avis favorable, une demande de crédit de 3,442 fr. pour réparations à la caserne de gendarmerie de Frayssinet. La commission des finances, de son côté, propose d'inscrire au budget rectificatif de 1894 le montant de cette dépense.

— Adopté.

Le vœu émis dans la séance précédente et relatif au chemin de Parlan est adopté.

L'adoption du programme des travaux à effectuer aux chemins vicinaux est renvoyée à la session d'août.

Le conseil autorise le préfet à prélever sur le crédit d'entretien, les fonds nécessaires pour faire blanchir la façade de la partie de l'hôtel de la Préfecture qui donne sur la rue de ce nom.

Cette réparation étant réclamée par les propriétaires, espérons qu'ils seront logiques avec euxmèmes, et qu'ils ne tarderont pas à faire de leur côté blanchir et réparer les façades de leurs maisons, dont l'état laisse singulièrement à désirer. Une demande de crédit de 430 francs pour re-

nouvellement de la garde-robe des juges consulaires de Cahors est admise en principe et renvoyée à la session d'août pour le vote des fonds.

Une longue discussion, à laquelle ont pris part MM. Rey, de Verninac, Cocula et bien d'autres, s'est engagée à la suite d'un rapport de M. Rey au sujet du projet de transformation en centimes additionnels des journées de prestation.

Les conclusions du rapport de M. Rey tendant à autoriser toute commune qui le désirera à transformer ses journées de prestation en centimes additionnels est adopté avec un amendement de M. Cocula.

M. Pauliac propose de donner acte au préfet du dépôt de rapports relatifs à des modifications budgétaires. - Adopté.

Deux vœux relatifs à la transformation de la halte de Dégagnac et à la création d'un bureau de poste à Saint-Pierre-Toirac sont adoptés sur la proposition de M. Vival.

Au nom de la commission des objets divers, M. Grimal propose de fixer à trois centimes le prélèvement à faire sur les planteurs de tabac pour alimenter la caisse de secours destinée à faire face aux sinistres subis par ces planteurs.

M. Rey fait remarquer que le but de l'institution projetée n'étant pas de rembourser intégralement le montant des pertes subies, mais seulement une partie, il y a lieu de se contenter d'une retenue de deux centimes.

Le conseil se rallie à la proposition de M. Rey. Sur la proposition de M. Malvy, le conseil renouvell : un vœu déjà émis au sujet de la création d'une halte au lieu dit « Pas des Mules ».

Le conseil vote une somme de 500 fr. pour affermer, 1 partir du 1er janvier 1896, un terrain de vingt ares, à l'effet d'y établir une pépinière de variétés de plants de vigne aptes à la reconstitution des côteaux calcaires.

Une répartition de fonds entre les établissements de bienfaisance du département, est ajournée à la session d'août.

Sur les conclusions du rapporteur de la commission des vœux, le conseil vote en bloc et sans du reste en prendre même connaissance toute une série de vœux. Il est vrai que le temps presse et que la plupart des membres du conseil tiennent à lever la séance et à voir clore la session.

L'examen de diverses modifications au règlement de l'assistance médicale, proposée par la société médicale, est renvoyée à la session d'août.

M. Daffas propose de donner acte du dépôt de divers rapports déposés sur le bureau du conseil. - Adopté.

M. Bragalières propose le classement des demandes de subvention pour les édifices du culte.

Sur les conclusions du même rapporteur, le conseil adopte plusieurs vœux relatifs à la mar-

Le président lève la séance à 4 h. 45 et déclare la session close.

Les prochaines élections départementales

C'est à la fin du mois de juillet prochain que doivent avoir lieu, on le sait, les élections pour le renouvellement par moitié des Conseils généreux. Ce renouvellement sera le huitième exercé depuis la mise en vigueur de la loi du 10 août 1871, qui a établi le régime départemental présentement en vigueur.

A chaque renouvellement, l'opinion républicaine a fait, dans les assemblées départementales, des gains nombreux et continus.

C'est ainsi que les républicains possèdent aujourd'hui la majorité dans 84 conseils généraux, sur 90 existant en France, alors qu'en 1871, ils ne la possédaient que dans une vingtaine de conseils seulement. Ces gains se sont produits, non seulement à chaque renouvellement triennal, mais encore dans toutes les élections partielles qui ont en lieu durant l'intervalle entre deux renouvellements successifs. Naturellement le nombre des gains a été diminuant d'année en année, le nombre des sièges à conquérir se restreignant lui-même d'une manière continue par l'effet des dépossessions dont les réactionnaires étaient

Néanmoins il nous a paru curieux de rechercher comment les choses s'étaient passées du 7 août 1892, c'est-à-dire dans la période de trois années qui s'est écoulée entre le dernier renouvellement et celui qui va avoir lieu. Dans cet intervalle, il y a eu 308 élections partielles de conseillers généraux, Ces élections ont eu pour résultat la nomination de 269 républicains et 39 réactionnaires. Les républicains ont gagné 86 sièges et en ont perdu 9; d'où un résultat net de 77 sièges gagnés.

Il arrivera fatalement un moment où les réactionnaires seront totalement évincés où la lutte se circonscrira entre républicains.

Armée

Par décision, M. Chourreu, lieutenant au 141º Boune exécution. - Solidités - Prix medérés. | Le communication de la lambation de Ce, et, rue de Sennes, Paris

régiment d'infanterie, passe au 7º régiment de | même arma.

Bourses dans les lycées et collèges

Voici les résultats des examens qui ont eu lieu le 25 avril 1895, dans une salle du collège

12 aspirantes se sont présentées, 5- ont été définitivement reques. Ce sont:

1re série. - MMlles Herbert, Marie-Julie; L. fage, Marie Henriette. 2º série. - MMIles Nègre, Marie-Louise; Lescale, Antonine; Ramos, Laurence-Marie.

Toutes ces jeunes filles sont élèves du collège de jeunes filles.

Les professeurs d'escrime

L'Union syndicale des professeurs civils d'escrime de France vient de se réunir en congrès à Paris; un millier de professeur de province étaient représentés.

Dans cette réunion, les professeurs civils ont protesté contre la concurrence qui leur est faite par les maîtres d'armes régimentaires, et immédiatement il a été rédigé une pétition, qui sera adressée aux ministres de la guerre et de l'instruction publique, demandant qu'il soit défendu aux professeurs militaires de donner des leçons en ville au détriment des maîtres civils.

Cour d'assises

Voici la liste des jurés désignés par le sort, jendi, à deux heures, à l'audience du tribunal civil, pour siéger dans la deuxième session des assises de 1895, qui s'ouvrira à Cahors le lundi 20 mai prochain, à dix heures du matin, sous la présidence de M. Marraud, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Bouisset, juges au tribunal de Cahors :

Jurés titulaires. - MM. Achille Rodolosse, architecte à Cahors. - Jean-Isidore Courdès, propriétaire au Mas Delpech, commune de Lentillac (Lauzès). - Jean-Gabriel Larrive, négociant à Cahors. - Louis Trollat, agent d'assurances à Sabadel (Lauzès).

Jacques-Lucien Chartrou, propriétaire à la Grassetie, commune du Bouyssou. - Jean-Pierre Para, propriétaire à Saint-Martin-Labouval. -Frédéric Brouel, vétérinaire à Castelfranc. -Fabien Delon, ingénieur à Figeac. — Jérôme Boussac, buraliste à Frayssinet-le-Gélat. -Léopold Mispoulet, vétérinaire au Treuil, commune de Loupiac. - François Philip, propriétaire à Courrech, commune de Lacapelle-Cabanac - Ambroise Clavel, maître d'hôtel à Souillac. -Emile Dourmes, propriétaire à Herbonols, commune de Figeac. - Pierre-Pascal Cavalié, propriétaire à Tombepoujade, commune de Luzech. - Jean-Léon Malvy, négociant à Gourdon. -Hilarion Alacrac, docteur et maire à Labastide-Murat. - Neël Mavit, industriel à Labastide-Murat. - Antoine Delcaillou, maire à Touzac.

Louis Dournes, maire à Faycelles. - Charles Valet, négociant à Souillac. - Jean-Pierre Lacabasse, in lustriel à Puyblanc, commune de Reyrevignes. - Auguste Hébrard, propriétaire à Calès. - Edouard Claret, propriétaire à Salviac: - Jean-Baptiste Vayrac, cultivateur à Teyssac - Bernard-Firmin Séguy, agent général d'assurances à Cahors. - Henri-Louis Pépin, trésorier-payeur à Cahors. - Jean-Jacques Oubrerie, tailleur d'habi s à Martel. - Jean-Baptiste Decremps, propriétaire au Port, commune de Saint-Cirq-Lapopie. - Pierre-Philippe Lagarde, propriétaire à Saint-Clair. - Louis-Edmond Cayrel, notaire à Caniac. - Armand Pagès, notaire à Lacapelle-Marival. - René Fontanille, docteur-médecin à Saint-Projet.

Adrien Blanc, adjoint à Miers. - Nazaire Fau, receveur d'enregistrement en retraite au Mas-de-Vigne, commune d'Alvignac. - Léon Maratuech, propriétaire à Lapoujade, commune de Prayssac. - Arthémon Firminhac, propriétaire à la Poulou, commune de Cuzac.

Jurés supplémentaires. - Ernest Ganiayre, négociant à Cahors, - Edouard Valet, médecin à Cahors. - Laurent Lestrade, serrurier à Cahors. - Jean Tallieu, directeur de l'école normale à Cahors.

Comice agricole des Bas Plateaux du Quercy

CONCOURS

Ouvert entre tous les agriculteurs des cantons de Lalbenque, de Limogne et de Saint-Géry, pour l'année 1895.

Le Concours aura lieu à Concots le dimanche 5 mai. Les animaux devront être rendus sur la place de la Mairie à huit heures du matin.

Des primes seront accordées aux deux catégories ci-dessous désignées et réparties de la manière suivante:

1ro CATEGORIE. - Agneaux

Agneaux mâles (exposés isolément) 1er prix 35 fr.; 2e 30 fr.; 3e 25 fr.; 4e 20 fr.;

Agnelles (lots de 5 têt s)

1er prix 25 fr ; 2º 20 fr.; 3º 15 fr.; 4º 12 fr.; 5º 8 fr.

2º CATÉGORIE. - Animaux de plus d'un an ayant au moins deux dents de lait

Mâles (exposés isolément) ler prix 50 fr.; 2° 45 fr.; 3° 40 fr.; 4° 35 fr.; 5° 30 fr.; 6° 25 fr.; 7° 20 fr.

Femelles (Lois de 5 têtes)

ler prix 35 fr.; 20 30 fr.; 30 25 fr.; 40 20 fr.; 5e 15 fr.; 6e 12 fr.; 7e 8 fr.

Des primes seront également accordées aux Plantations de chênes, truffiers et divisées comme

1 · CATÉGORIE. - Plantations sur une surface de 50 ares et au-dessus. ler prix 40 fr.; 2º 30 fr.

2º CATÉGORIE. - Plantations sur une surface de 50 ares et au-dessous.

1er prix 20 fr; 2e 15 fc.

Les animaux exposés devront appartenir à la race des Causses du Lot ou posséder au moins quelques carac'ères de cette race. Le jury tiendra le plus grand compte de la pureté de la race.

Pour être admis à exposer des animaux, les propriétaires devront adresser une demande au Secrétaire du Comice à Concots, avant le 1er Mai, terme de rigueur. Cette demande contiendra les nom prénoms et domicile du propriétaire, le nombre d'animaux que ce dernier veut exposer et la Sous-Catégorie dans laquelle ces animaux doivent concourir.

Les propriétaires qui vondront cor courir pour les Plantations de chênes truffiers devront également adresser une demande dans le même délai. Elle sera accompagnée du plan des cultures et des indications ou renseignements propres à éclairer le Jury.

Tous les propriétaires de la circonscription du Comice peuvent prétendre aux récompenses affectées aux animaux et aux plantations de chênes truffiers. Toutefois, ceux qui ne font pas partie de l'association devront verser au prealable à la caisse du Comice la somme de 5 francs.

La proclamation de toutes les récompenses aura lieu le jour même du Concours.

Pay-l'Evêque

Nous signalons avec plaisir à nos lecteurs l'exemole donné par les jeunes élèves de l'école de Puyl'Evêque qui, grâce à l'initiative louable prise par leurs professeurs, ont fondé une société sco-

Cette œuvre de solidarité sociale a, dans sa simplicité, une portée élevée; nous croyons donc utile d'en publier les statuts :

Article premier. - Il est institué parmi les élèves de l'école de Puy-l'Evêque une Société de charité ayant pour but d'habituer les enfants à la pratique du bien et de venir en aide aux familles indigentes de la commune.

Art. 2. - Les élèves conservent la liberté la plus absolue de prendre sur leurs petites écono-

mies le sou du pauvre. Le directeur, les maîtres et les élèves doivent ignorer l'acte de bienfaisance de l'enfant qui doit trouver dans sa conscience la seule récompense que procure l'acte de charité

A cet effet, il est établi dans la cour de l'école. une boîte sur laquelle sont inscrits les mots:

FRATERNITE. - POUR LES PAUVRES

Cette boîte, fermée par deux clefs, dont l'une est tenue par le Directeur et l'autre par le Président de la Société, est percée d'une petite ouverture par laquelle chaque enfaut peut, à tout instant de la journée et en dehors des classes, verser son obole sans être aperçu par les maîtres ou par ses camarades.

Art. 3. - A la fin de chaque semaine, le Directeur de l'école et le Président de la Société assisté des administrateurs ouvrent la boîte, constatent la somme qui s'y trouve et la versent immédiatement entre les mains de quatre élèves pris à tour de rôle et par ordre alphabétique dans chaque classe. - Ces élèves quittent aussitôt l'école et vont remettre au nom de leurs camarades, soit la somme, soit sa valeur en matières de première nécessité à deux familles qui leur sont

Administration. - Art. 4. - La Société est administrée, sous le contrôle du directeur de l'école, par cinq élèves désignés par voie d'élection par leurs camarades.

Les administrateurs désignent de la même manière le président et le secrétaire.

Art 5. - Les administrateurs indiquent les familles qui sont dans le besoin, et donnent leur avis sur tout ce qui concerne la Société. Le directeur s'assure que les familles désignées méritent d'être secourues. Art. 6. - Le président surveille, en même

temps que la gestion financière, la stricte exécution des présents statuts. Art. 7. - Le secrétaire tient un registre exact

des sommes trouvées dans la boîte et de leur des-

M. l'Inspecteur d'Académie va communiquer ces statuts aux instituteurs du Lot, en leur signalant l'utilité de Sociétés similaires dans les communes où ils enseignent

On ne pout que faire les vœux les plus ardents pour la réussite d'une œuvre aussi philanthro-

Une promenade dans l'Exposition de Bordeaux

(Suite)

Tout autour du palais central sont intallés les bâtiments annexes destinés aux machines, aux produits minérasurgiques, à l'industrie du bâtiment, à celle des Transports organisée principalement par les compagnies d'Orléans et du Midi, etc. puis les constructions affectées à l'Agricultu-

re, à l'Horticulture, à la Vinification; enfin le grand bâtiment dans lequel se fera l'exposition relative aux Arts religieux.

Mentionnons en passant le Pavillon du Gaz, la maison démontable, (système Duclos), occupée par la Commission de la Presse, le Pavillon de l'amer Picon, le Palais du Travail, chef d'œuvre technique des corporations ouvrières, le Palais colonial, le Pavillon algérien, la bouteille colosse, la Maison électrique, le pavillon des lavoirs à bon marché. Les Ambulances Urbaines.

Nous avons déjà parlé de l'Exposition d'Electricité. Traversons-la donc pour visiter le salon des Phares; allons contempler les africains et les annamites dans leurs villages; reposons nous une minute à la brasserie; poussons jusqu'au panorama Poilpot, qui fut le clou de l'Exposition lyon naise; égarons-nous dans le labyrinthe, hasardons-nous dans l'escarpolette magique puis comme il se fait tard, entrons au restaurant populaire, et notre repas achevé, allons voir les ombres chinoises de Sem et achevons la journée au Casino qui nous offre quelques heures de délassement agréable.

Retirons-nous maintenant, non sans avoir d'un dernier regard admiré le féerique spectacle de 'esplanade ruisselante de clarté électrique.

Notre promenade est terminée; mais il faudra revenir car nous avons tout regardé, mais nous n'a ons rien vu.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 20 au avril 27 1895

Naissances

Simonis, Philippine, à Artis. Frécheville, Gabriel, rue Nationale, 58. Bessières, Louis, rue de la Chantrerie. Cubaynes, Maria, aux Ramonets. Lagarde, Anne, rue Nationale, 53. Conquet, Marcelle, rue Dominici, 1. Labarthe, Fernand, Ancienne Caserne de gendar-

Alibert, Jean, rue de la Liberté. Germain, Jean, rue Pélegri,

Mariages

Pradines, Louis, commis des postes et télégraphes, et Couaillac, Marie,

Sire, Rose, modiste, 15 ans, célibataire, rue des

Cadourques, 16. Bès, Gabrierle, dite Marguerite, 76 ans, veuve Combelles, rue Brives, 15.

Balaguéry, Marie, 63 ans, épouse Bastide, à Fourès, Eléonore, 3 mois, rue St. Laurent, 9,

Busique du Sme de ligne

PROGRAMME des 25 et 28 AVRIL de 4 à 5 h. du soir (Allées Fénelon)

Le Pilote, pas redoublé Les Quatre âges de l'Homme, Lachner. L'Estudiantina, valse Waldteufel Faust, fantaisie Gounod. Waldteufel Trie-Trac, polka

AVIS M. AUDOUARD, chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il sera à Cahors le Samedi 4 Mai, Hôtel de l'Europe. M. AUDOUARD, chirurgien-dentis-

Dernières nouvelles

Le duc d'Orléans blessé

Le duc d'Orléans, chassant à Marismas, près Séville, est tombé de cheval et s'est fracturé une jambe.

Il a été transporté au palais Santelmo, à Sé-

ercated experies professional and the cernery because of the contract of the c On ne peut plus entrer chez son épicier sans entendre tout le mon le demander du Tapioca Rils. C'est décidément le meilleur potage.

Les personnes habituellement constipées, qui ont des maux de tête, des étourdissements et des vertiges, se guériront rapidement en prenant chaque jour une cuillerée à café de Tisane Dussolin. On en trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon.

LILLE (Nord)

Béni soit le jour où j'ai connu les Pilules Gicquel. Depuis bien des années je souffrais de l'estomac, j'avais des vomissements de bile et de glaires, des maux de tête atroces, une constipation que rien ne pouvait faire céder, car les sels purgatifs ne faisaient que m'échauffer les intestins. J'étais devenu d'une faiblesse extrême. Depuis un mois je fais usage de ces bonnes Pilules Giequel qui m'ont complètement guéri. Signé: G. Ebstein, à Lille

Liernies

Guérison radicale par le Bandage électro-Médical MARIE frères, médecins spécialistesinventeurs, à Paris, nº8 rue du Pont-Neuf. M. MARIE, fera lui-même l'application de ses appareils à Souillac, lundi 29 Avril, Hôtel des ambassadeurs; Sarlat, mardi 30, Hôtel de la Magdeleine; Cahors, mercredi ler Mai, Hôtel de l'En-rope; Villefranche, jeudi 2, Hôtel de France. 22 ans de Merveilleux succès

Les bandages des Docteurs MARIE défient toute concurrence pour leur efficacité

GRAISSE nos lecteurs cette nouvelle GRAISSE pour VOITURES CHARIOTS I ENGRENAGES C'est la Meilleure, la plus Economique. La demander chez Quincailliers, Epiciers, Bourreliers, etc. L. LEBRASSEUR, SEUL FABRICANT, Saint-Denis (Seine)

bliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. - 36e année. - Sommaire du numéro du 27 avri.

Gravures : Départements : Rouen et le Havre : Voyage du Président de la République. - Le départ de Paris. - Distribution de médailles aux Employés de la Cie de l'Ouest. - Arrivée sur la place à Bolbec. - Arc de triomphe élevé par les commercants dans la rue de Paris, au Havre. Régates et lancer de pigeons devant le boulevard maritime au Havre. - Villa de M. Félix Faure. - Portraits. - Tomas Estrada Palma, président provisoire du Gouvernement révolutionnaire cubain. - Le colonel Flor Crombet. - Le général Carlos Roloff. — Le général José Antonio Moceo. — Mode : Toilettes de printemps. — Départements : La Cavalcade de bienfaisance au Mans. - Incendie de l'Ecolo des Arts et Métiers,

Texte : Chronique : Courrier de Paris par Pierre Véron. - Théâtres, par H. Lemaire. -Musique, par A. Boisard - Semaine scientifique par le docteur Servet de Bonnières. - Le Sport, par Archiduc. — Autour de la vélocipédie, par F. de Villemont. — La villa Médicis, par H. Maréchal. — Explications des gravures, Echecs, Rébus, Récréations, Bibliographie, etc. — En supplément, Les Gamineries de M. Triomphant, roman de M. Ch. Moreau-Vauthier. - Illustrations de M. Balluriau. - Le numéro : 50 centimes

SAINT-NICOLAS. - 16º année. - Sommaire du 21 avril 1895 : Le drapeau (P. du Chateau - Une réception (Eud Dupuis). — Le capitaine aux pieds nus (S. Blandy). Fâcheuse rencontre (V. Aury). — Le dernier des lions (Eug. Mouton — Les marins de la Garde (J. Lemaire). — Boite

aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations d'après E. Boutigny et par F. Ragamey, D. Bridgman. A. Vimart, Job, Gail-

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch Delagrave, 15, rue



Oul, je suis guéri, je ne tousseral plus jamais, et je tiens par recon-naissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D' CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D' CABANES que vous n'aurez du D' CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Grippes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

DÉPÔT Phie DERBECQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

SOCIETE GENERALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COM-MERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Assemblée générale du 29 mars 1895

L'Assemblée générale des actionnaires de la Société générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1894, a eu lieu le vendredi 29 mars, au siège de la Société.

Le rapport présenté par le Conseil donne le mouvement des comptes généraux et indique que tous les chapitres sont en augmentation sur l'exercice précédent. Le mouvement général de la caisse a augmenté de 2.121.551.892 francs, soit une moyenne journalière de 7.071.839 fr.; celui du portefeuille, qui a porté sur 14.623.161 effets, a progressé de 2.234.535 effets pour 453.266.033 francs; les encaissements de coupons, de 6.647.747 francs; les ordres de bourse exécutés au comptant, de 56.761.523 francs; le solde des comptes de chèques, au 31 décembre 1894 est de 161.995.204 fr. 67 c., en augmentation de 7.000.653 fr. 12 c., sur le solde au 31 décembre 1893, et avec 2.947 comptes en plus que pendant l'exercice précédent; le solde de ces comptes, au 28 février 1895, est de 161.662.009 fr. 20 c.; enfin le solde des dépôts à échéance fixe, au 31 décembre 1894 est de 93.746.400 francs.

Le rapport fait ressortir l'impulsion donnée aux divers services de la Société et il signale tout particulièrement les progrès réalisés dans le domaine de l'escompte, aussi bien en province

Pour compléter le réseau de guichets existants. le Conseil a décidé la création de vingt-cinq agences et bureaux nouveaux qui apporteront un surcroît de bénéfices très appréciable.

Une seule opération financière importante a eu lieu dans le courant de gl'exercice : l'emprunt de la Ville de Paris 2 1/2 % à lots. Cette émission, dans laquelle la Société a souscrit, pour le compte de sa clientèle, 9.403.304 obligations (soit 16 fois l'emprunt) et effectué un versement de 188.066.080 francs, a témoigné des facultés de mobilisation de l'actif.

Le portefeuille de titres a été diminué des Rentes françaises 4 1/2 (conversion en 3 1/2 au mois de janvier 1894) et le compte de profits et pertes a profité de la plus-value acquise au moment de la réalisation. La première partie du portefeuille a donné une plus-value portée dans les bénéfices de l'exercice. La seconde partie ne semble pas offrir d'éventualités de dépréciations supérieures à la provision de six millions, cons-

tituée en 1886, et même un certain nombre de valeurs qui la composent sont déjà considérablement amáliorées et pourront probablement donner une plus-value sur les estimations faites l'époque où la provision ci-dessus indiquée a été

Le rapport aborde ensuite la situation des affaires anciennes, qui n'ont pas subi de modifications considérables depuis l'assemblée précédente, mais dont la solution paraît plus pro.

Les bénéfices nets de la Société, y compris le reliquat du dernier exercice, ont atteint 3.104.238 fr. 81 c. sur lesquels 1.500.000 francs ont été payés le 1er octobre 1894. Le Conseil a proposé de distribuer le 1°r avril 1895, 6 fr. 25 c. par action, soit, après déduction de l'impôt sur le revenu, 5 fr. 75 c nets. Cette répartition porte le rendement de l'exercice à 12 fr. 50 c., par action, soit 5 0/0 du capital versé.

Le rapport fait part aux actionnaires de la démission de MM Lhuillier, Gay et Lesne de Molaing, et du décès de M. le baron de Sandrans. Le Conseil a proposé pour remplacer M. Lesne de Molaing, M. de Saint-Anne, doyen du Comité de censure.

Le rapport du Comité de censure fait connaître que les vérifications prescrites par les statuts ont été faites, et il constate la plus grande régularité dans les opérations et la tenue des livres. 11 ajoute que le développement de l'escompte s'est poursuivi en province, et que les efforts faits sur la place de Paris ont eu d'heureux résultats. Il déclare que les chiffres du compte de profits et pertes sont bien d'accord avec les écritures sociales, et il estime qu'il y a lieu de voter les propositions du Conseil.

L'Assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1894 et adopté la proposition du Conseil relativement à la fixation du divende. Elle a réélu administrateur, M. le Bègue, administrateur sortant, et nommé administrateur M. de Sainte-Anne, en remplacement de M. Lesne de Molaing, démissionnaire. Enfin, elle a réélu censeur, M. Thirria, censeur sortant, et nommé censeur M. Chaudruc de Crazannes, en remplacement de M. de Sainte-Anne, nommé admi-

Toutes ces résolutions ont été votées à l'una-

AVES

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Ne demandez chez votre Epicier que du

^^^^^^^^^

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Epiceries et de Comestibles. Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1re marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité toutà-fait supérieure.

EXPOSITION



CAHORS 1881

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCEDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle. qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Eté.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. Doucède envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Peinture Vitrerie

Faux bois

Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Papiers peints

tous genres Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

Rue du Lycée, nº 40, CAHORS

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE Paraissant le mardi

Abonnement pour un an :

France 5 fr. Etranger..... 6 fr.

Bureaux: 12, rue Turbigo, Paris





Ghirurgien Dentigte

16 Rue du Marèchal Brune

CORREZE

OTA.—M. AUD OUARD engage les
personnes au doivent se rendre
a Brive, pour le consulter,
a vouloir bien lui annoncer
leur visite deux ou trois jours
a l'avance, a l'avance Dresse Télégraphique: AUDOUARD BRIVE

Le propriétaire-gérant : LAYTOU,



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE 1ers Prix — Hors concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 🏖 🕏 F. CUIVRE JAUNE — 🕽 🏖 F. CUIVRE ROUGE

> F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot) Nora. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.



VELOCIPEDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de payement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL FOUR LE LOT 6, Rue de la Liberté, Cahors

La Grande Encyclopédie

PUBLIE SOUS LA DIRECTION DE MM.:
bre de l'Institut,
cole des langues orientales
de la Seine,
des chartes,
des chartes,
MINTE, conservateur de

L. HAHN, piblioinecaire de la Faculte de medecine. L. WALTZ, profr a la Faculte des lettres de Bolden.

La GRANDE ENCYCLOPEDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs et des minents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. complant

La Grande Encyclopédie va nous dé-ivrer d'une multitude de volumes indignes de comniscience. (Arsène Houssaye)

Demander Prospectus détaillé

Relié : 750 fr. Payables: 15 fr. par mois ou 650 fr. complant

H. LAMIRAIJLT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris